

option Technicien de cave

RNCP2294 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	221
Formacode(s)	21053, 21510
Code(s) ROME	A1413
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
LYCEE VITICOLE DE LA CHAMPAGNE	19511219800013	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- Activités visées :

Le titulaire du certificat de spécialisation option Technicien de cave est capable de réaliser les activités suivantes :

- Il participe aux contrôles de maturité.
- Il réalise les travaux de préparation de la cave avant les vendanges.
- Il réalise, sous le contrôle de son supérieur hiérarchique ou en autonomie, l'ensemble des travaux de la période des vendanges.
- Il réalise, sous le contrôle de son supérieur hiérarchique ou en autonomie, l'ensemble des travaux post-vendanges.
- Il peut être amené à gérer la consommation d'eau et les effluents.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Activités visées :

Le titulaire du certificat de spécialisation option Technicien de cave est capable de réaliser les activités suivantes :

- Il participe aux contrôles de maturité.
- Il réalise les travaux de préparation de la cave avant les vendanges.
- Il réalise, sous le contrôle de son supérieur hiérarchique ou en autonomie, l'ensemble des travaux de la période des vendanges.
- Il réalise, sous le contrôle de son supérieur hiérarchique ou en autonomie, l'ensemble des travaux post-vendanges.
- Il peut être amené à gérer la consommation d'eau et les effluents.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

• Secteur d'activités :
Caves coopératives et leurs unions, caves particulières, négociants en vins et spiritueux et négociants élaborateurs de spiritueux.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles :
' Technicien de cave ', dénomination comprise par tous et qui permet de distinguer l'ouvrier (de niveau V) et le technicien (de niveau IV).
Selon le niveau de responsabilité, le poste de travail et la taille de l'entreprise, on parle de :
 - Chef d'équipe (ou chef caviste) dans les régions : Pays de Loire, Aquitaine, Bourgogne ;
 - Technicien vinificateur dans les régions : Bourgogne, Champagne - Ardenne, Aquitaine ;
 - Technicien de maintenance (quand les tâches de maintenance ne sont pas externalisées ce qui est de plus en plus le cas) dans les régions : Champagne-Ardenne ;
 - Conducteur de chaînes automatisées dans les régions : Champagne-Ardenne, Bourgogne, Aquitaine ;
 - Caviste dans les régions : Languedoc-Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 092 €
Familles professionnelles (FAP)	A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée) E3X20 — Ouvriers peu qualifiés des industries agro-alimentaires · tension 4/5 (Élevée) E3X40 — Ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires · tension 5/5 (Très élevée) E5X70 — Techniciens des industries de process · tension 4/5 (Élevée) E5X80 — Agents de maîtrise et assimilés des industries de process · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	42 938
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	36 %
Familles professionnelles (FAP)	A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture E3X20 — Ouvriers peu qualifiés des industries agro-alimentaires E3X40 — Ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires E5X70 — Techniciens des industries de process E5X80 — Agents de maîtrise et assimilés des industries de process

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Jury composé paritairement : – de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;
– de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	3 550 €
Selon la branche	3 292 € – 3 550 €
Prise en charge	Branches concernées
3 550 €	Valeur par défaut · 211 branches
3 450 €	CPNE de l'agriculture
3 292 €	CPNE des Vins et Spiritueux

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2024
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : chlorofil.fr
<http://www.chlorofil.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2294/>